



Épandre des pesticides par drone au Canada

Assurez-vous que les étiquettes permettent l'épandage aérien

Pour utiliser un système d'aéronef télépiloté (SATP) pour épandre des pesticides sur des cultures, les étiquettes canadiennes des produits doivent permettre l'épandage aérien. L'épandage par SATP est interdit dans les cas suivants :

- L'étiquette porte la mention ⚠️ **“Ne pas appliquer par voie aérienne”**
- L'étiquette porte la mention ⚠️ **“Ne pas appliquer par SATP »**
- L'étiquette exige que toute application terrestre soit effectuée en cabine fermée, **ce qui n'est pas possible de répliquer par SATP**

Les règles de Transports Canada s'appliquent

Ayez à votre portée votre **certificat de pilote de SATP**.



Immatriculez votre SATP.



Vérifiez les **exigences NAV** en matière d'espace aérien.



Les provinces et les territoires peuvent stipuler des exigences additionnelles en matière de formation, de certification, de distances de sécurité ou de tenue de registres. **Prenez connaissance des exigences particulières de votre province avant de d'opérer un SATP.**

Matières dangereuses

La manutention, le transport, les demandes de transports et l'importation de pesticides classés comme matières dangereuses doivent être menées conformément au **Règlement sur le transport des marchandises dangereuses**.



Documentation

Notez dans un registre les renseignements sur vos vols, les produits épandus, les zones traitées, les conditions météorologiques et tout problème relevé pendant l'opération.

Renseignements additionnels :



Guide des PGO de l'UAPASTF
(en anglais seulement).



Sprayers 101
(en anglais seulement)

Guide d'épandage de pesticides par SATP



Avant l'épandage

- ❑ Vérifier que l'épandage par drone est la méthode appropriée pour l'organisme nuisible ciblé et l'état des cultures.
- ❑ Vérifier la certification du pilote et des observateurs visuels, l'immatriculation du SATP et l'autorisation de voler dans l'espace aérien avant le décollage.
- ❑ Utiliser seulement des produits homologués pour l'épandage par voie aérienne et en cabine ouverte. Vérifier si l'étiquette porte la mention « NE PAS appliquer par voie aérienne », « Ne PAS appliquer par SATP » ou « cabine fermée requise », ce qui rend l'utilisation d'un SATP interdite.
- ❑ Si l'étiquette stipule que l'application terrestre nécessite une cabine fermée, le produit ne doit pas être appliqué à l'aide d'un SATP à moins que le pilote dispose d'une protection équivalente à une cabine fermée, conçue pour les SATP.
- ❑ Lire les étiquettes de produits et suivre les directives concernant la dose, le volume d'eau, le calendrier d'application, la taille des gouttelettes et des buses, le port d'équipement de protection individuelle (EPI), les zones tampons et les zones sensibles.
- ❑ L'équipage (le pilote, les observateurs visuels, le personnel d'entretien, les personnes travaillant près de la zone d'application et les travailleurs qui manipulent, mélangent et chargent les produits) doit respecter les directives sur le port d'EPI inscrites sur l'étiquette de produit. L'EPI de base pour tous les pesticides consiste en un haut à manches longues, des pantalons longs, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, à moins qu'il ne soit indiqué autrement sur l'étiquette, et doit être porté pour toutes les activités.
- ❑ Si l'étiquette ne spécifie pas l'EPI requis pour l'épandage par SATP, le pilote et les observateurs visuels doivent suivre les directives d'EPI et de sécurité pour les applications terrestres.
- ❑ La personne qui effectue le mélange et le chargement des produits doit être une personne autre que le pilote, tel qu'il est exigé pour un épandage aérien conventionnel. Cette personne peut devoir porter un EPI différent si elle entre dans la zone traitée ou si elle change de rôle.
- ❑ Si le traitement à effectuer consiste en un mélange de plusieurs pesticides (en supposant que les étiquettes de produits le permettent), effectuer préalablement un test de compatibilité. Le faible volume d'eau utilisé lors d'un épandage par SATP peut exacerber toute incompatibilité entre les produits et causer des dommages aux cultures. Vérifier la compatibilité de toutes les composantes du mélange et respecter les directives concernant la préparation, la marche à suivre, l'agitation, etc. Pour mesurer de petites quantités, utiliser des instruments de dosage adéquats (éprouvette graduée, seringue, etc.)
- ❑ S'assurer que le réservoir du drone est propre afin d'éviter toute contamination croisée.
- ❑ Inspecter le drone, les batteries, les pompes, les buses/atomiseurs, le contrôleur et le plan de vol et s'assurer que l'équipement est calibré correctement.
- ❑ Examiner les environs et noter les cours d'eau, les ruches, les cultures sensibles adjacentes, les routes, lignes électriques et les passants.

- ❑ Vérifier les conditions météorologiques. Éviter d'épandre des pesticides lorsqu'il vente fort, qu'il y a une inversion thermique ou que les conditions peuvent accroître le risque de dérive hors de la zone ciblée, et prenez les mesures d'atténuation nécessaires.
- ❑ Utiliser un système fermé pour le mélange et le chargement du produit lorsque requis.
- ❑ Un observateur visuel peut être utile pour surveiller les alentours et assurer la sécurité durant le vol. Le port d'un gilet de haute visibilité est recommandé.

Pendant l'application

- ❑ S'assurer que l'équipage demeure hors de la zone de pulvérisation et qu'il est positionné contre le vent pendant l'épandage.
- ❑ Respecter les zones tampons prescrites par la loi et spécifiées sur les étiquettes; ne pas faire voler le drone au-dessus de personnes et ne pas pulvériser des zones sensibles.
- ❑ Mesurer le vent au point de pulvérisation et éviter d'appliquer des pesticides lorsqu'il y a des bourrasques de vent ou une inversion thermique.
- ❑ Éviter les zigzags et les chevauchements et arrêter la pulvérisation dans les virages et au-dessus des cours d'eau et des bandes partielles.
- ❑ Opérer le drone conformément aux exigences de volume d'eau et de taille des gouttelettes indiquées sur les étiquettes de produits. Optimiser l'altitude et la vitesse du drone tout en respectant les directives indiquées sur les étiquettes de produits.
- ❑ Maintenir une altitude de vol stable et une vitesse de vol constante pour assurer une distribution uniforme du pesticide.
- ❑ Utiliser une application de planification de vol par GPS afin d'obtenir une couverture uniforme et précise.
- ❑ Faire attention au relief et aux obstacles.
- ❑ Lors du chargement du drone, porter l'EPI prescrit pour le mélange, le chargement et la manipulation du pesticide puisqu'il peut y avoir des résidus de pesticides sur l'équipement. S'assurer que le rotor est inactif, vérifier la charge de la batterie et, au besoin, remplacer la batterie.

Après l'application

- ❑ Remplir le carnet de vol et le registre de traitements avant de quitter les lieux. Noter les renseignements sur le vol, les produits utilisés, les zones traitées et les conditions météorologiques ainsi que tout problème survenu pendant l'opération. Adhérer à toutes les exigences fédérales, provinciales et territoriales concernant la tenue de registres.
- ❑ Porter l'EPI requis lors de la manipulation du drone, des contenants de pesticides et de tout autre équipement contaminé.
- ❑ Nettoyer à fond l'équipement et éliminer les eaux de rinçage conformément aux directives de l'étiquette et aux exigences réglementaires.
- ❑ Inspecter les zones traitées pour évaluer l'efficacité du traitement et déceler tout signe d'effet dans les zones non ciblées.

Les pratiques de gestion optimales décrites ci-dessus visent à compléter les renseignements indiqués sur les étiquettes de produits. Les directives sur l'étiquette homologuée la plus récente doivent toujours être suivies et font autorité. L'utilisation d'un pesticide de manière non conforme au mode d'emploi de l'étiquette constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*, laquelle est administrée par la Direction de la réglementation des pesticides de Santé Canada.